

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

Demande relative à la construction du nouveau poste de Coteau-du-Lac à 120-25 kV et de sa ligne d'alimentation (Dossier R-4262-2024)

Objet de la demande

Hydro-Québec, dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) a déposé, le 23 mai 2024, une demande auprès de la Régie de l'énergie (la **Régie**) afin de construire le poste de Coteau-du-lac à 120-25 kV et sa ligne d'alimentation (le **Projet**).

Le Projet, dont le coût est évalué à 196,3 M\$, s'inscrit dans la catégorie d'investissement « Croissance des besoins de la clientèle » et vise à répondre à l'accroissement de la charge des clients d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité, dans la partie sud du territoire de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges. La mise en service du Projet est prévue pour le mois de novembre 2026.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*. Le Transporteur propose qu'elle soit traitée par voie de consultation.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation et ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au dossier. Conformément à l'article 21 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, **au plus tard le 5 juillet 2024 à 12 h**. Le Transporteur pourra répondre à ces commentaires, **au plus tard le 12 juillet 2024 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La Demande, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* et le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage, bureau 5.100

Montréal (Québec) H2Z 1W7

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca